

AVIS PUBLIC

Calendrier des séances du conseil municipal 2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE : -

Lors de sa séance ordinaire tenue le 6 octobre 2020, le conseil municipal a adopté sa résolution numéro 164-20 concernant le calendrier des séances du conseil pour l'année 2021 :

Calendrier des séances du conseil 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance, à moins d'une situation exceptionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021 qui débiteront à 19 h 30 au centre communautaire les mardis suivants :

12 janvier	9 février
9 mars	6 avril
4 mai	1 ^{er} juin
6 juillet	3 août
7 septembre	5 octobre
16 novembre	7 décembre

- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général conformément à la loi qui régit la municipalité.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce vingtième jour d'octobre deux mille vingt.

Le directeur général,



Martin St-Gelais